Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 23 novembre 2026

Isle-sur-la-Sorgue : A l’heure de la sobriété énergétique, l’entreprise Maksyma fait le maximum pour réduire votre facture



Créée en 2006 à Levallois-Perret, cette société est depuis 2020 implantée sur le Pôle d’Activités des Théologiens à l’Isle-sur-la-Sorgue avec à sa tête une jeune polonaise, Emilie Debris.

Dans la lutte contre les « passoires thermiques », les dispositifs de normes s’empilent comme des mille-feuilles et Maksyma est là pour simplifier et accélérer le recours aux financements entre les fournisseurs d’énergie et les clients, privés ou publics, particuliers ou entreprises, artisans, commerçants, agriculteurs, bailleurs sociaux. Que ce soit pour des hôpitaux, des cliniques, des écoles, des lycées, des HLM, des universités, des bibliothèques, des maisons de retraite, des gymnases, des casernes, des hôtels

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 23 novembre 2026

ou des restaurants, des salles de spectacles, des usines, des cinémas, des bureaux.

« Le dispositif CEE (Certificat d'Economie d'Energie) est calqué sur le principe polleur-payeur, » explique Nadine Ondel, responsable des partenariats institutionnels chez Maksyma. « Il permet donc à ceux qui procèdent à des travaux d'économie d'énergie de déduire leur montant des taxes payées à l'Etat. »

La société Maksyma fait un état des lieux, un audit énergétique, propose un diagnostic pour calorifuger les tuyaux, isoler les murs, doubler ou tripler le vitrage, rendre étanches les éléments les plus énergivores (toitures, fenêtres, combles, planchers) et vérifie la conformité des dossiers de demandes de subventions face à une nomenclature riche de plus de 200 fiches établies par le Ministère de la Transition Ecologique. Elle raccourcit les intermédiaires et les délais et accompagne le chantier du début à la fin avec un interlocuteur unique. Dans le secteur agricole, elle propose des chaudières pour serres, des récupérateurs de chaleur et règle le moteur des tracteurs, dans celui des transports, elle optimise les moteurs diesel, dans l'industrie elle met à disposition des luminaires à modules LED…

En 2021, cette société dirigée par une femme jeune et dynamique,, Emilie Debris, composée d'une équipe réduite mais motivée a affiché un chiffre d'affaires de 2 130 900€ en hausse de 8,8%.

Etat-major : Maksyma

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 23 novembre 2026



Emilie Debris



Annick Chapelain-Zonta



Vincent Corchero



Nadine Ondel



Stéphane Belazouz



Amandine Aymard



Maxime Collin



Bastien Evon

Après Grand Delta Habitat, RES, et Pellenc, au tour des collaborateurs de la société Maksyma d'être présentés dans la rubrique 'Etat-major'.

La société Maksyma est implantée à l'Isle-sur-la-Sorgue. Spécialisée dans les aides financières à travers les Certificats économies d'énergie (CEE), elle développe son propre logiciel de contrôle de dossiers et le commercialisera à terme aux autres mandataires.

Emilie Debris (40 ans) : Présidente, fondatrice et dirigeante. Auparavant directrice commerciale pendant 5 ans pour les deux plus grandes entreprises délégataires françaises. Dirige l'entreprise Maksyma, reconnue mandataire par le Ministère de la transition écologique, spécialisée dans la valorisation des Certificats d'économies d'énergie (CEE). **Vincent Corchero** (49 ans) : responsable commercial. Démarche les sociétés qui font des travaux éligibles aux Certificats d'économies d'énergie afin de créer des partenariats avec celles-ci et assure aussi le suivi qualité. **Bastien Evon** (33 ans) : responsable réglementaire. Suit l'évolution de la réglementation concernant les CEE et la législation qui s'y réfère ; interprète et diffuse les nouveaux textes réglementaires au sein de l'équipe.

Amandine Aymard (30 ans) : responsable contrôle conformité. Contrôle les dossiers de CEE ; supervise le service des contrôleurs conformité notamment avec la formation des contrôleurs et assure le suivi des relations clientèle. **Annick Chapelain-Zonta** (50 ans) : chargée de contrôle conformité CEE ; assure le suivi d'une partie des partenaires de l'entreprise. **Nadine Ondel** (50 ans) : responsable partenariat institutionnel. Rencontre les collectivités locales afin d'établir des partenariats pour valoriser les CEE

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 23 novembre 2026

dans le secteur public ; assure la communication et les relations publiques de l'entreprise.

Maxime Collin (24 ans) : auditeur énergétique. Réalise des audits énergétiques afin d'accomplir un état des lieux détaillé des performances énergétiques du bâtiment pour préconiser des travaux de rénovation énergétique et indiquer les aides financières disponibles. **Stéphane Belazouz** (33 ans) : responsable des nouvelles technologies informatiques de communication. Développe un logiciel adapté à la gestion intégrale des dossiers des CEE émis par les partenaires et gère le système d'information de l'entreprise.

L.M.

Isle-sur-la-Sorgue : Maksyma décroche 100 000€ auprès de BPI France

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 23 novembre 2026



La Banque publique d'investissement (BPI) France soutient l'entreprise Maksyma. La société, implantée à l'Isle-sur-la-Sorgue et spécialisée dans les aides financières à travers les Certificats économies d'énergie (CEE), développe son propre logiciel de contrôle de dossiers et le commercialisera à terme aux autres mandataires.

« Tout est allé à une vitesse incroyable »

« Nous avons obtenu une réponse très rapide, je n'y croyais pas du tout. Bpi France a été très intéressée par ce projet », s'enthousiasme la fondatrice Emilie Debris. Arrivée en 2019 à l'Isle-sur-la-Sorgue pour des raisons familiales, l'entrepreneuse dans l'âme fonde rapidement la société Maksyma (du polonais Maxime, le nom de son chérubin). Ce prêt Bpi ? Une enveloppe financière de 100 000€ avec des répercussions concrètes sur la société : développement d'un logiciel interne inédit sur le marché et recrutement de deux profils experts en informatique.

« Au départ, j'avais pour objectif de recruter une équipe de 3 ou 4 collaborateurs maximum », précise la chef d'entreprise qui balaie les locaux d'un regard amusé. Les bureaux blancs se sont multipliés à vitesse grand V. Victimes de leurs succès, les collaborateurs se retrouvent trop à l'étroit dans cet antre situé avenue Jean Bouin, où téléphones, ordinateurs et méninges sont en permanence en ébullition. « Et

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 23 novembre 2026

encore, en ce moment la plupart travaille au domicile, nous gagnons un peu plus d'espace. » Comme toute société qui prospère, Maksyma voit plus grand et déménage bientôt ses services dans des locaux plus spacieux, toujours dans la Venise Comtadine. De l'aveu de la chef d'entreprise, « tout est allé à une vitesse incroyable », un boom caractérisé par une prise de conscience de la part des sociétés et des particuliers qui se sont manifestés pour profiter d'économie sur la facture travaux.

Des aides financières pour vos travaux d'énergie

Une prime énergie est une subvention accordée dans le cadre du dispositif des Certificats d'économies d'énergie (CEE). Elle permet aux particuliers, entreprises ou collectivités de financer tout ou partie de travaux de rénovation énergétique, et ainsi de réaliser des économies d'énergie. Créé en 2005, le dispositif encadre l'obligation des fournisseurs d'énergie (tels que Total, EDF, Carrefour, Auchan, etc.), nommés 'les obligés', à subventionner des travaux visant à rendre les bâtiments (résidentiels, industriels, tertiaires et agricoles) et réseaux (éclairage public, réseaux de chaleur, transports) plus efficaces énergiquement.

Maksyma a nettement contribué à la promotion de cette solution dans l'imaginaire collectif. « Nous nous sommes rendus compte que le dispositif était très peu connu, ou mal connu. Il a fallu faire un travail de terrain pédagogique, explique Nadine Ondel, responsable des relations institutionnelles. La plupart n'ont pas les ressources et les compétences techniques pour monter un dossier soumis à de nombreuses réglementations. » Au total, 200 fiches de travaux son référencées sur le logiciel, permettant de bénéficier d'une prime sur l'isolation des murs, des sols et de la toiture, la ventilation, la chaudière, l'optimisation du moteur diesel, la pompe à chaleur, pour ne citer que ceux-ci. « Ce dispositif de 10 ans est en plein développement et surtout ne coûte rien, puisqu'il est financé par les fournisseurs de fioul, d'électricité et d'énergie. Ce sont des fonds privés qui viennent se combiner aux fonds publics. »

150 dossiers par semaine, 5 recrutements en juillet

Emilie Debris décide alors de créer son propre logiciel de contrôle de dossier afin de le proposer à d'autres mandataires. Une aubaine lorsque l'on connait la technicité et les nombreuses pièces à réunir. « Il n'y avait qu'un seul logiciel sur le marché, très cher et pas performant. » En attendant, l'équipe travaille sur un logiciel loué pour l'occasion, loin d'être à la hauteur de la réactivité dictée par les besoins du marché. La réactivité ? Le nerf de la guerre. Chaque semaine, ce sont 150 dossiers qui se retrouvent sur les bureaux des collaborateurs qui automatisent désormais les tâches et accompagnent les partenaires du début jusqu'à la fin. Les adhérents ? Ce sont les entreprises partenaires qui peuvent se connecter sur le logiciel : plombier isolant, chauffagiste, maçon, etc. A ce jour, 200 mandataires ont leur propre accès sur le site internet et proposent la solution à leurs propres clients. « Nous intervenons en aval pour contrôler le dossier auprès de l'obligé ». Parmi ces derniers, Maksyma collabore avec Intermarché, Avia, ou Total. Détail qui a son importance, la prise en charge est gratuite pour le bénéficiaire de la prime.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 23 novembre 2026



Issue d'une famille d'entrepreneurs, Emilie Debris a mis au service de Maksyma ses compétences et son expertise.

Un nouveau logiciel plus performant

L'obtention du prêt permet ainsi à l'entreprise de créer un logiciel adapté et performant et de créer encore des emplois sur le territoire Pays des Sorgues Monts de Vaucluse, sur lequel elle est implantée et s'investit auprès des acteurs locaux au quotidien. « Ce logiciel va nous faire gagner beaucoup de temps à travers l'automatisation et la performance des fonctionnalités. Il sera commercialisé en septembre 2022 à d'autres mandataires. Nous avons déjà des demandes de la part d'obligés qui eux-mêmes ont des demandes de la part des mandataires. » Au regard des nombreuses fiches de travaux répertoriées, les ingénieurs auront du pain sur la planche en matière de développement.

Ce qui fait la différence ?

Des procédures simples, un interlocuteur unique, une expertise technique et financière et une veille réglementaire permanente, voilà comment Maksyma est devenue en quelques mois incontournable sur son marché sudiste. « 100% de nos dossiers sont validés par le pôle national. La différence se fait sur le

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 23 novembre 2026

terrain, nous écoutons les besoins des clients et nous les accompagnons de A à Z sur les logiciels, les devis, les factures, les mentions obligatoires… » Les primes financent entre 15 et 30% d'un bouquet global de travaux. « Pour l'année 2021, nous avons projeté un financement à hauteur de 25%, qui représente 15M€ de financement d'économie en 2021, tous secteurs confondus. » Autre atout dans la manche, le réseau. La fondatrice peut s'appuyer sur les relations qu'elle a su nouer au long de sa carrière au sein de deux gros délégataires sur ce dispositif.

Particuliers, professionnels, collectivités

Nadine Ondel, anciennement en charge de la communication de la Communauté de communes Pays des Sorgues, en est pleinement consciente : « les process sont toujours plus long à mettre en place dans l'administration ou il n'y a pas d'appel d'offre pour les CEE. Les collectivités ne maitrisent pas forcément les montages techniques du dossier. Il faut souligner que l'aide est cumulable avec les subventions, ça ne vient pas en remplacement. » Prochaine étape : une formation auprès des élus. « S'ils savaient qu'ils avaient le droit à quelque chose pour chaque ampoule d'éclairage publique ! » Maksyma investit tous les marchés, d'où une rencontre organisée avec la Chambre des métiers et de l'artisanat du Vaucluse. La règlementation autour de la rénovation énergétique des bâtiments est un facilitateur puisque les acteurs sont contraints d'opérer des travaux pour réduire leur empreinte énergétique. Prochaine étape ? Un audit directement chez le particulier pour le conseiller sur ses besoins. Un accompagnement qui a le mérite d'éclairer encore mieux qu'une ampoule saurait le faire.